# L'UNIQUE MOYEN

DE PACIFIER

# L'ESPAGNE.

PARIS;

J. G. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES PETITS-AUGUSTINS, N° 5.

1825.

# L'UNIQUE MOYEN

## DE PACIFIER

# L'ESPAGNE.

---

La situation présente de l'Espagne fait gémir l'humanité ; un avenir plus fâcheux encore, qui s'avance à grands pas, inspire la crainte et l'effroi. Serait-il donc vrai que cette contrée où brillèrent long-temps les vives lumières d'une civilisation avancée, dont le sol héroïque a produit tant d'hommes inscrits dans les fastes de la gloire, des personnages célèbres par les talens ou par d'éminentes vertus, soit menacée

d'un funeste *retour à l'état sauvage* (1)? Il doit être permis de rejeter une si désolante conjecture, lorsque les souverains, ligués contre l'anarchie, appliquent leur haute sagesse à pacifier la péninsule, et qu'ils ont tendu à son roi une main fraternelle. Comme dans les revers de Philippe V, l'Espagne a tourné ses regards vers la France, et à la voix de l'auguste chef des Bourbons, de valeureux soldats ont franchi les Pyrénées. Louis XIV n'eût désavoué ni la noble audace ni les talens du prince magnanime qui a dirigé nos bataillons, portant dans ses mains l'épée victorieuse et le rameau d'olivier. L'intervention militaire de la France oppose encore, pour quelque temps, une utile barrière aux fureurs des partis, ne laisse pas sans force le sceptre de Ferdinand, et peut-être que les cœurs es-

(1) *Coup-d'œil sur l'Espagne*, par M. Duvergier de Hauranne.

pagnols ne seront pas toujours inaccessibles à des sentimens de paix et de concorde politique.

Mais, à juger du mal par les remèdes qu'ont indiqués plusieurs publicistes, on pourrait présager qu'à de telles infortunes d'un peuple entier, il n'y a point de ressources.

Il faut relever cette nation abattue! crie-t-on de toutes parts; il est nécessaire que le parti qui s'est emparé du pouvoir, en s'appuyant sur le respect du peuple pour les vieilles coutumes, accorde quelques concessions à l'autre parti, plus éclairé sur ce que réclament les nouvelles exigences sociales. Rien de mieux, sans doute, si l'on sait déterminer la juste mesure des concessions, et les peser dans la balance de la raison et de l'équité. Ce ne sera point encore une tâche facile que d'amener à des sacrifices réciproques des haines invétérées, aigries par de sanglantes représailles. La transaction salutaire

que réclament ces grandes inimitiés, ne peut être dictée que par le pouvoir royal ; il est sans action, sans volonté.

D'autres écrivains, laissant à l'écart les obstacles préliminaires, nous indiquent déjà dans quelle classe il convient de chercher les dépositaires de l'autorité royale. Ils désignent les fidèles serviteurs du trône, que l'expérience a désabusés d'un gouvernement absolu ; ils recommandent aussi les royalistes exclusifs, qui ont mérité les honneurs de la persécution par des vues sages, souvent généreuses envers les victimes. N'oublions pas que ce système a reçu un commencement d'exécution en France, et que le temps en a montré l'illusion. On s'était flatté que des *modérés*, revêtus du nom de *ministériels*, formant une masse d'individus essentiellement raisonnables, pourraient comprimer l'effervescence des partis. Cette fausse conception, avidement saisie par un ministre sans expérien-

ce (1), avait été dès long-temps réprouvée par les exemples tirés de nos fastes révolutionnaires. La qualification d'*infâme modéré,* jadis assignée aux hommes qui prétendaient demeurer étrangers aux excès des factions, est l'expression du langage de la nature, dans ces instans où les passions, prenant l'essor, s'expriment avec liberté. Lorsqu'un pays est déchiré par des factions puissantes, le pouvoir appartiendra à l'une d'elles, et jamais les citoyens pacifiques qui restent étrangers à la lutte ne seront admis au partage des bénéfices de la victoire ; quand ils y seraient momentanément appelés, il faudra bientôt qu'ils se retirent, parce que les partis s'uniront pour les déposséder.

Croit-on aussi nous faire part d'une importante découverte, en nous révé-

---

(1) M. Decaze. On croit devoir le nommer, à cause de l'oubli dans lequel il est tombé.

lant que Ferdinand devrait s'entendre avec les cortès, afin de modifier la Constitution de Cadix, ou donner une autre Constitution plus conforme à l'esprit de la monarchie? Verrons-nous encore un moyen bien prochain de salut dans le rétablissement du *Camaras*, ou Chambres, qui formeraient les élémens de deux grands corps délibérans? C'est là changer les conditions du problême politique, dont la prompte solution importe à l'Espagne. Ce royaume désolé est encore trop près de l'abîme, pour qu'il soit opportun de disputer sur la forme de ses institutions. Il convient, avant tout, d'amener les esprits à un état calme et tranquille qui leur permette de supporter un gouvernement.

Qu'il n'y *ait point dans les affaires politiques de difficultés surhumaines*, c'est un paradoxe dont la réfutation est écrite dans plus d'une page de l'histoire. Nous nous étonnons de l'oc-

casion que l'on a choisie pour rappeler cette orgueilleuse maxime. Dans l'ordre politique, comme dans l'ordre physique, le pouvoir de l'homme est limité. Il n'est pas nécessaire que la vue porte fort loin pour reconnaître les bornes. L'Espagne ne saurait être pacifiée par des moyens empruntés aux règles ordinaires de la science du gouvernement. Il est temps d'exposer nos idées.

« Lorsqu'il y a beaucoup de sujets de haine dans un État, dit Montesquieu, il faut que la religion donne beaucoup de moyens de réconciliation(1). » Sans un rapprochement dans les esprits, aucun gouvernement ne saurait s'établir. La première condition de l'existence d'une autorité publique consiste dans la cessation des violences et des voies de fait entre les particuliers. La religion a droit de

(1) *De l'Esprit des lois*, liv. XXIV, c. 18.

commander souverainement aux haines de s'apaiser et de déclarer la réconciliation un devoir impérieux. La politique n'ose pas toujours imposer des lois d'oubli et de pardon.

L'amnistie accordée par Ferdinand, aux instantes sollicitations de la France, a causé des maux cruels par les nombreuses exceptions qui s'y trouvent mentionnées ; exceptions qui ne frappent pas des sujets nommément désignés, mais des catégories dans lesquelles sont entrés beaucoup d'individus obscurs, auxquels personne ne songeait à assigner une position politique. L'acte d'amnistie, tel qu'il a été publié, a produit un effet contraire aux intentions de la France. Une amnistie, pour être conforme au vœu de l'humanité, de la raison, aurait dû s'appuyer sur la religion, dans un pays aussi disposé que l'Espagne à respecter cette base sacrée. Si Ferdinand se fût déclaré vaincu, dans sa juste sévérité,

par des considérations d'un ordre supérieur à la politique, sa clémence eût été mise à l'abri du reproche de faiblesse, que les royalistes exclusifs ne sont que trop disposés à laisser échapper. Il ne pouvait pardonner comme roi, il faisait miséricorde comme chrétien, et les seules restrictions commandées par l'intérêt public eussent tempéré l'indulgence.

Nous voyons souvent dans l'histoire la religion aider la politique, et produire, par une force particulière, des effets que l'on aurait vainement espérés de toute autre impulsion. Après le règne de Louis-le-Débonnaire, la situation de l'Europe était certainement plus fâcheuse que n'est aujourd'hui celle de l'Espagne. La nature des institutions perpétuait le désordre; les peuples étaient plongés dans une profonde ignorance; les meurtres, les violences, les pillages étaient si fréquens, que dans les villes mêmes on trouvait

rarement un asile assuré. C'est du sein des conciles tenus en diverses provinces, notamment à Bourges, à Limoges (en 1031), que sortirent de la bouche des évêques les premières paroles d'autorité en faveur de la paix publique. De telles difficultés se rencontraient en tous lieux pour la cessation des hostilités, que l'on conçut l'idée de restreindre la pacification à certains jours de la semaine. Depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, on ne pouvait voler, rançonner ou se venger de son ennemi, sans encourir les plus terribles excommunications. La sévérité des lois civiles, dans les contrées où il leur restait encore quelque force, était remise en vigueur ces mêmes jours. Ce fut ce qu'on appela depuis *la Trève de Dieu* : règlement si nécessaire, que les conciles provinciaux ne se séparaient jamais sans le confirmer et le renouveler par des déclarations solennelles.

Il faudrait entrer dans l'histoire de cette époque malheureuse, pour concevoir l'étendue des pieuses inventions mises en usage, selon l'esprit du temps, pour faire respecter la Trève de Dieu. Notre dessein ne saurait être d'exposer ce tableau; il suffira de deux exemples : un évêque de France prétendait avoir reçu des lettres du ciel, qui mandaient de renouveler la paix sur la terre. La trève était méconnue en Neustrie, pays renfermé entre la Meuse et la Loire. Il arriva qu'une maladie contagieuse désola ces contrées. Aussitôt, l'abbé Richard imagina d'offrir aux malades du vin où avait trempé des reliques avec des parcelles du Saint-Sépulcre, et il leur faisait ensuite jurer la trève. Selon un historien, on gardait dans l'abbaye un vase plein de ce breuvage, afin d'être en mesure de satisfaire la dévotion des malades.

Ce sont là des moyens dont nous abandonnons, si l'on veut, la facile

critique aux esprits qui blâment sans réserve tout ce qui ne leur paraît pas conçu selon les lumières et les mœurs des temps modernes. Mais on conviendra que ces pieuses inventions ne sont pas à mépriser, du moins dans le résultat du renouvellement de l'ordre social en Europe. Les personnes qui ont habité l'Espagne comprendront que l'on appellerait utilement les affections religieuses au soutien de la civilisation, compromise par des désordres qui ne tiennent pas moins à l'oubli des premiers principes de la morale chrétienne, qu'à l'absence d'un gouvernement habile. L'Espagne, d'après le genre singulier de dévotion qui la domine, se rapproche des siècles de Pépin, de Charles-le-Chauve. En se réglant, jusqu'à un certain point, sur les exemples que nous offre la régénération des peuples du moyen âge, on ne doit pas désespérer du succès. Le haut clergé, qui n'est étranger à

aucune vue élevée, sage et généreuse, appuierait cette grande révolution, conçue dans l'intérêt de l'humanité.

Il serait facile au gouvernement de Ferdinand de frapper l'attention des peuples par des pompes religieuses, ordonnées dans un esprit de pacification générale. Des confréries instituées pour propager la concorde, la charité, et l'oubli des torts politiques, agiraient efficacement. On attirerait la foule dans ces associations, par des indulgences, qui sont loin d'avoir perdu leur crédit en Espagne.

Que serait-ce, si le pape manifestait librement l'active sollicitude qui convient au père des chrétiens? La gloire de pacifier l'Espagne est digne du pontife qui occupe aujourd'hui la chaire de saint Pierre. Dans un pays où la foi s'est maintenue si pure, des abus profondément enracinés sont depuis longtemps signalés à la vigilance des pasteurs. La multitude des moines espa-

gnols n'a pas connu les attraits d'une sainte vocation, et les solitaires, dont jadis le monde confessait n'être pas digne, sont devenus une des plaies de la société. Des réformes bienfaisantes s'accomplissent quelquefois à la suite des malheurs publics. La Providence offre toujours aux peuples affligés cette chance de compensation.

Il serait aisé de faire concourir à la pacification de l'Espagne le jubilé universel qui vient d'être annoncé à Rome. Quand il faudra, pour participer aux largesses spirituelles, abjurer publiquement les haines et les vengeances, le monde entier, sans distinction de croyance, accueillera avec reconnaissance l'heureuse dispensation des trésors de l'Église.

Le centre de l'unité catholique doit exercer sur les destinées du monde une influence utile aux rois et aux peuples. Des hommes habiles de la communion protestante, ont avoué cette vérité :

le fameux Léibnitz l'a soutenue avec force (1). Si l'histoire prouve que l'autorité pontificale s'est trop souvent écartée d'une sage modération, ce n'est point un motif pour refuser maintenant son appui salutaire. On s'effraierait vainement de l'extension abusive attribuée à la suprématie du Saint-Siége, par l'érudition paradoxale d'un auteur moderne (2). Les bornes ont été posées; le zèle nouveau qui conteste, en France, la solidité de leur base antique, n'est qu'un travers passager.

La Sainte-Alliance, jurée par les souverains, place les trônes et les nations sous la sauve garde de la loi chrétienne. Une politique éminemment religieuse convient à la profonde sagesse de Charles X. Plusieurs de ses minis-

---

(1) *Pensées de Léibnitz*, tome II.

(2) Le comte de Maistre.

tres semblent dignes d'apprécier toute la force morale du seul moyen de salut qui reste encore à la monarchie de Ferdinand.

FIN.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. G. DENTU,
rue des Petits-Augustins, n° 5.




FONDAZIONE
BIBLIOTECA
SALVEMINI